

**AR Prefecture**

005-240500082-20221206-0612202202-DE  
Reçu le 21/12/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL  
S I V M SERRE CHEVALIER**

**Département  
des Hautes Alpes**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 06 décembre  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie REY

**Arrondissement de  
BRIANCON**

Le Conseil Syndical, convoqué le 29 novembre 2022  
s'est réuni en Mairie de LA-SALLE-LES-Alpes

Étaient présents :

Pour SAINT CHAFFREY :

Madame Corine CHANFRAY, Vice-Présidente, votante  
Monsieur Nicolas GALLIANO, titulaire, votant  
Madame Martine ALYRE, titulaire, votante

Pour LA SALLE LES ALPES :

Monsieur Emeric SALLE, Vice-Président, votant  
Madame Muriel FINE, titulaire, votante

**Nbre de titulaires en exercice : 7**

Pour LE MONETIER LES BAINS :

**Nbre de membres présents : 8**

Monsieur Jean-Marie REY, Président

**Nbre de membres ayant pris**

Madame Marielle BOY, titulaire, votante

**part au vote : 7**

Monsieur Adrien GIRARD, titulaire, votant

Monsieur Jean-Michel BRUNET, titulaire, non votant

Monsieur Emeric SALLE est Secrétaire de séance

**Objet : ENNEIGEMENT ARTIFICIEL PAS DE TIR DOMAINE NORDIQUE : MARCHÉ DE  
TRAVAUX SELON PROCEDURE ADPATEE AVENANT N°1**

- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R2194-7 et R2194-8 ;
- Vu le projet d'enneigement artificiel du pas de tir domaine nordique ;
- Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 6 octobre 2021 attribuant le marché de travaux au groupement « Hydro B conseil (mandataire du Groupement solidaire) 05 200 Les Crots/Antea 45 166 Olive/Luroforage 04 230 St Etienne Les Orgues » pour un montant de 23 108 € euros HT pour la tranche optionnelle 1;
- Considérant la nécessité d'approfondir les deux piézomètres de 20 m par rapport au Terrain Naturel jusqu'à 34 mètres par rapport au Terrain Naturel gérant 26 m de forage et d'équipement supplémentaire ;
- Vu le projet d'avenant n°1 d'un montant de 2 704.00 euros HT (soit une hausse de 11.70 du marché de la tranche optionnelle 1) ;
- Considérant qu'il n'y a pas de modification substantielle dès lors que le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et que la modification n'excède pas 15% du montant initial s'agissant des marchés publics de travaux.

**AR Prefecture**

L'assemblée syndicale, sur l'exposé du Président, décide à l'unanimité :

005-240500082-20221206-0612202202-DE

Reçu le 21/12/2022

**Approuve l'avenant n°1 d'un montant de 2 704 euros HT portant le montant de la tranche optionnelle 1 du marché de travaux à 25 812 HT soit 30 974.40 euros TTC avec le groupement « Hydro B Conseil (mandataire du Groupement solidaire) 05 200 Les Crots/Antea 45 166 Olive/Luroforage 04 230 St Etienne Les Orgues.**

- Approuve le montant du marché de travaux (tranche ferme + tranche optionnelle 1) porté à 60 064 euros HT soit 72 076.80 euros TTC
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux (tranche optionnelle 1) et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Ainsi fait, et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Jean-Marie REY  
Président du SIVM

